

Droits des femmes

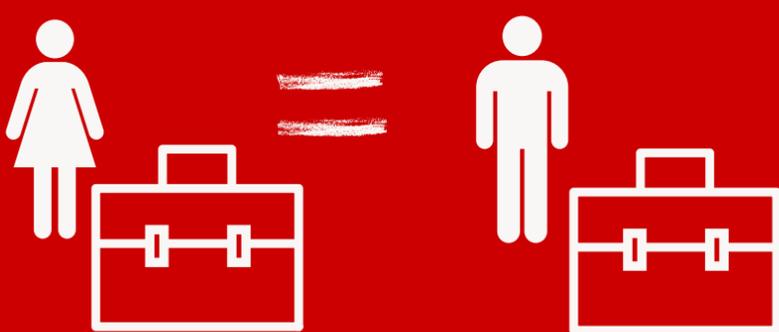
Que dit la loi en Côte d'Ivoire ?



Constitution ivoirienne :



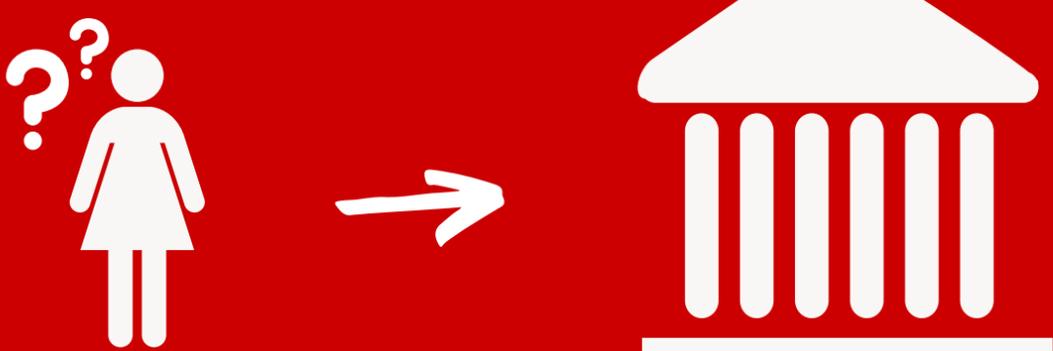
Les femmes ont les même droits que les hommes.
Accès à l'éducation, accès à l'emploi, accès à la propriété...



Code du travail

interdit la discrimination des femmes et des femmes enceintes dans le recrutement, le salaire, les promotions, le licenciement...

Institutions pour l'égalité femme-homme :



- Ministère de la promotion de la femme, de la famille et de la protection l'enfant.
- Observatoire national de l'équité et du genre.